



24B15

Lac Loquin

Légende

Carte des titres miniers

	<b>Statut:</b> A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué P-En attente de renouvellement, U-Refusé
	<b>Statut:</b> A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Désistement R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure indique après la validation établie en vertu de la partie inférieure du statut du site d'exploitation

**Substance extraite**

G) Sable de silice	O) Gravier	C) Dolomie	U) Autre
H) Sable	P) Ferme consolidée	R) Résidu miniers inertes	X) Calcaire
I) Minéral de silice	J) Terre jaune	S) Sable	
E) Minéral de silice	M) Terre noire	N) Terre noire	T) Tourbe

**Statut du site d'exploitation**

O) Ouvert sous conditions C) Ouvert F) Fermé N) Non autorisé T) En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**

- Territoire réservé à l'Etat ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périétre urbaine
- Territoire soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire où l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
- Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif**

Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**

Terres de catégorie II  
Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinni**

Entente Pilagan

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**

Nissinan de Bersiamie, Essipk, Mashtehash, Nutsahkuan

**Frontières**

Frontière internationale  
Frontière interprovinciale  
Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
est de 20°20' ouest avec une variation annuelle décroissante de 10,7  
Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 19  
48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m.E. Coordonnée U.T.M. Zone 19  
**Echelle 1:50 000**  
0 1000 2000 3000  
mètres

**AVIS IMPORTANT**  
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

